

**AVIS PUBLIC  
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 274-2013  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ALPHONSE**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 138-06-2021 lors de la séance 7 juin 2021, du projet de Règlement numéro 327-2021 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Alphonse, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de rendre applicable des ajustements au contenu des dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

**QU'IL** sera possible d'en faire la consultation au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com). Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante [st-alphonsemuni@globetrotter.net](mailto:st-alphonsemuni@globetrotter.net) ou par courrier à la municipalité à l'adresse postale suivante Municipalité de Saint-Alphonse, 127, rue Principale Est, Saint-Alphonse (Québec) G0C 2V0.

**QU'**au cours de cette consultation écrite, la Municipalité de Saint-Alphonse pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

**QU'**une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 5 juillet 2021, à compter de 19 heures, au centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest, Saint-Alphonse.

Donné à Saint-Alphonse, ce 15 juin 2021.

Reina Goulet,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière